Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023 Affichage : 13/03/2023



Mairie de l'Huisserie Centre administratif municipal 17 place de l'église 53970 L'HUISSERIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Date de convocation : 03 mars 2023 L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage: 13

mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absent: 0

Pouvoirs: 6

Votants: 27

Secrétaire de séance : Gwendoline BERNARD

| | Présent(e) | Absent(e) | | Présent(e) | Absent(e) |
|--------------------|-------------|-------------|-----------------------|-------------|-------------|
| Thierry BAILLEUX | \boxtimes | | Fabienne LEMONNIER | \boxtimes | |
| Gwendoline BERNARD | \boxtimes | | Marie-Ange MARGUERITE | \boxtimes | |
| Régis BOUGLÉ | \boxtimes | | Nicolas MOREL | | \boxtimes |
| Jean-Marc BOUHOURS | \boxtimes | | Maryvonne OGER | \boxtimes | |
| Émily CHATELLIER | \boxtimes | | Chantal PLACÉ | \boxtimes | |
| André CHAUVIN | \boxtimes | | Monique PORTIER | \boxtimes | |
| Anthony CIVET | \boxtimes | | Claire QUINTON | | \boxtimes |
| Noëlle DELAHAIE | | \boxtimes | Éliane RENOUARD | \boxtimes | |
| Valérie FOUCHER | | \boxtimes | Stanislas SALMON | | \boxtimes |
| Emmanuel HAMON | \boxtimes | | Guylène THIBAUDEAU | \boxtimes | |
| Fabrice HUMEAU | | \boxtimes | Jean-Pierre THIOT | \boxtimes | |
| Anne-Marie JANVIER | \boxtimes | | Olivier TRICOT | | |
| Marc LANDSHEERE | \boxtimes | | René VAUCORET | \boxtimes | |
| Nathalie LE ROUX | × | | | | |

Ont donné pouvoir : Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Nicolas MOREL a donné pouvoir à René VAUCORET, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Stanislas SALMON a donné pouvoir à Anthony CIVET.

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – ESPACES VERTS

RECEPTION D'UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE DE LA PART DE LA MAYENNE OMBRIERES POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU TERRAIN DES SPORTS EN VUE DE LA REALISATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

RAPPORTEUR : MONIQUE PORTIER

Délibération 2023-EDDEV-02-01

La commune a été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'Ombrières sur le parking de l'école. Le site peut accueillir quatre Ombrières photovoltaïques de dimensions : 6.84 m x 34.25 m, une de 6.84m x 69.25 m, une de 11.95 m x 34.25 m et une de 11.95 m x 69.25 m. La puissance installée est de 405 kWc, sur une surface d'environ 1905 m², Rue des Rosiers à L'HUISSERIE, Section AI parcelles 0007.

Mayenne Ombrières sera le maître d'ouvrage des Ombrières photovoltaïques ainsi que son exploitant sur la durée de la Convention d'Occupation Temporaire (COT). Tous les coûts de construction, d'exploitation, de maintenance de cette centrale seront à la charge de Mayenne Ombrières.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Il convient de préciser que cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La municipalité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

La commune souhaite ainsi réaliser un avis de publicité dans un quotidien local, durant une durée de 20 jours, à compter du 15, 16 ou 17 mars 2023, au 4, 5 ou 6 avril 2023 à 12h00 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21, Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2122-1-4, Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par courriel en date du 10 février 2023,

Vu l'avis de la commission environnement, développement durable et espaces verts du 1er mars 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LEROUX, Mme RENOUARD et Mme THIBAUDEAU)

- ▶ DECIDE de réaliser un avis de publicité via un quotidien local durant une durée de 20 jours à compter du 15, 16 ou 17 mars 2023 et jusqu'au 4, 5 ou 6 avril 2023.
- ▶ QUE cet avis de publicité sera réalisé afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.
- ▶ CONFERE à Monsieur le Maire ou son remplaçant tous pouvoirs pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 13 mars 2023

venne

Le maire, Jean-Pierre THIOT